Les Lavoirs de Coulangeron

Parcours balisé N°6.

Les sources et lavoirs sans oublier le Château et la Chapelle de Chéry seront les parties patrimoniales les plus importantes à découvrir pour cette sortie. Tout au long de ce parcours, alternance entre vallées et collines depuis les quelles les points de vue sont nombreux.



Durée : 4h 10 12,09 km **Distance**: **✓ Dénivelé positif :** 242 m **Dénivelé négatif**: 234 m **A** Point haut : 342 m Point bas : 211 m

▲ Difficulté : Moyenne 🚳 Retour point de départ : Oui 🕰 Activité : Pédestre **X** Région : Puisave m Commune:

Coulangeron (89580)



Description

Le départ se fait depuis le parking situé au pied du lavoir de Coulangeron, en contre-bas de l'église.

- (D/A) Atteindre l'église et face à elle, partir sur la gauche. À la patte d'oie, appuyer sur la droite dans la Rue de la Chaumotte. Celle-ci se termine aux dernières maisons en chemin. Au croisement, passer tout droit en laissant les sorties latérales. Sur le plateau, laisser filer un premier embranchement sur la gauche, puis un second sur la droite. Descendre en direction du bois pour atteindre un fond de vallée.
- (1) Tourner à droite. Conserver le chemin principal pour passer sous une ligne électrique. Déboucher sur un carrefour routier. Un lavoir avec aire de pique-nique se situe à 50 m environ sur la gauche.
- (2) En revenant de ce lavoir, monter la voie goudronnée située sur la gauche.
- (3) Au débouché sur un croisement de rues et routes, laisser le premier embranchement de droite et prendre la route D83 à droite (direction Ouanne) ; parcourir une cinquantaine de mètres pour emprunter le chemin sur la gauche. Peu avant un bosquet, avec une vue surplombant le village d'Usselot sur la gauche, tourner à droite (cote 328). Atteindre une route.
- (4) Virer à gauche et peu après à droite dans le deuxième chemin. À la prochaine intersection, partir sur la droite. Au croisement suivant, passer tout droit et plonger vers le bois. Atteindre une route.
- (5) Descendre sur la gauche en direction des maisons. Traverser Crosle-le-Haut en conservant la voie goudronnée qui atteint Crosle-le-Bas.
- (6) Tourner à droite dans le deuxième chemin (situé peu avant le lavoir). Une bonne montée mène sur un plateau de cultures agricoles. Laisser filer au premier et au second carrefour les chemins latéraux.
- (7) Tourner à droite. Après 400 m environ, passer tout droit au premier carrefour pour descendre sur la gauche au suivant. Traverser le Bois de Chéry, passer au pied du château et son jardin à la française.
- (8) Au lavoir, quitter la route pour monter le chemin à droite. Au T formé par les voies agricoles, virer sur la gauche (un aller-retour à la chapelle de Chéry est conseillé).
- (9) Peu après être passé sous une ligne électrique, face au village de la Grilletière, partir sur la droite. Le chemin descend sur les Chocats.

Points de passages

D/A Parking du Lavoir de Coulangeron -Église Saint-Charles (Coulangeron) N 47.680794° / E 3.470511° - alt. 263 m - km 0

- 1 Carrefour de 4 chemins en fond de vallée N 47.674347° / E 3.47605° - alt. 257 m - km 1.03
- 2 Lavoir de Crapoule N 47.671313° / E 3.46465° - alt. 304 m - km 1.96
- 3 Carrefour routier N 47.671154° / E 3.459565° - alt. 328 m - km 2.36
- 4 Débouché sur une route N 47.67296° / E 3.449471° - alt. 338 m - km 3.83
- 5 Arrivée à Crosle-le-Haut N 47.68134° / E 3.451567° - alt. 293 m - km 4.91
- 6 Arrivée à Crosle-le-Bas et son lavoir N 47.688505° / E 3.450038° - alt. 258 m - km 5.77
- 7 Croisement en T N 47.689082° / E 3.45927° - alt. 296 m - km 6.49
- 8 Château et Lavoir de Chéry N 47.694441° / E 3.480615° - alt. 235 m - km 8.5
- 9 Vue sur la Grilletière N 47.694585° / E 3.490126° - alt. 219 m - km 9.41
- 10 Arrivée aux Chocats N 47.691993° / E 3.489117° - alt. 215 m - km 9.73
- 11 Bois en face N 47.685998° / E 3.488538° - alt. 261 m km 10.51
- 12 Route et station d'épuration en contre-bas N 47.68186° / E 3.478485° - alt. 244 m - km 11.45
- D/A Parking du Lavoir de Coulangeron -**Église Saint-Charles (Coulangeron)** N 47.680798° / E 3.470505° - alt. 263 m km 12.09

- (10) Traverser la route et monter dans la rue avec son caniveau central. En haut, dans la courbe décrite par cette voie, prendre le chemin sur la droite.
- (11) Après une montée assez prononcée, appuyer sur la droite en direction du bois. Rester en lisière, oublier un départ sur la gauche.
- (12) Prendre sur la gauche le chemin qui passe sous un bâtiment de ferme et le conserver pour retrouver le croisement du départ. Descendre la voie goudronnée sur la droite, rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

De nombreux sources, lavoirs et pièces d'eau sont présents sur ce parcours, aucun de ces points d'eau n'est potable.

Se munir d'un chapeau, d'eau et du ravitaillement si le pique-nique est prévu.

Aire de pique-nique et abri aux points (D/A, 2, 6).

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°6 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre en décembre 2021.

En cas de soucis, merci de <u>remplir ce questionnaire</u> (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

La région de Forterre est située de part et d'autre des collines du Kiméridgien, les eaux issues sont calcaires, non potables. Elles permettent toutefois une vie aquatique et une bio-diversité importante.

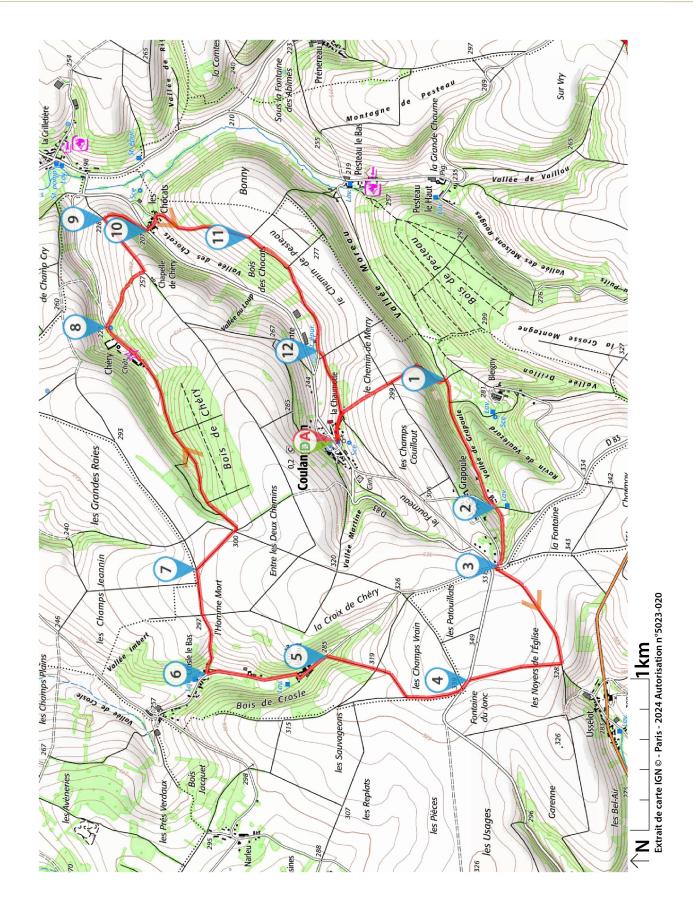
De belles vues sur l'Auxerrois, les Hauts Plateaux de l'Yonne, une partie de la Puisaye s'offrent au randonneurs depuis les plateaux traversés.

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-les-lavoirs-de-coulangeron/

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

Tel: 03 86 45 61 31 - Site internet: https://www.puisaye-tourisme.fr/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.